

13an - Désignation des représentants de la Commune de Maisons-Alfort pour siéger aux différents conseils d'écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Maisons-Alfort

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-20, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-25,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D.411-1 et D.411-2,

Considérant qu'en raison des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 procédant au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal aux Conseils des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant qu'il est institué au sein de chaque école maternelle et élémentaire un conseil d'école,

Considérant que chaque conseil d'école est composé, entre autres, du Maire ou de son représentant ainsi que d'un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant que l'article L.2121-21 prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Délibère

Article 1

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil Municipal devant siéger aux différents conseils d'écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Maisons-Alfort.

Article 2

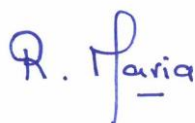
Désigne pour représenter la Commune de Maisons-Alfort aux Conseils d'écoles :

	Représentant
Parmentier – maternelle	Monsieur Robin CHARRIER
Parmentier A – élémentaire	Madame Alexandra LEYDIER
Parmentier B – élémentaire	Madame Marie-Laurence BÉYO
Georges Sand – maternelle	Madame Marie-Laure LEMOINE
Alphonse Daudet – maternelle	Monsieur Philippe RISCH
H. Berlioz – maternelle	Madame Patricia NGUYEN
E. Herriot – maternelle	Madame Mélodie PHILIPONET
Paul Bert – maternelle/ élémentaire	Monsieur Thibault SIMEONI
Saint-Exupéry – maternelle	Monsieur Steeve MOTTEAU

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260407-DEL13anSG070426-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Saint-Exupéry – élémentaire	Madame Catherine HARDY
Victor Hugo – élémentaire	Madame Corinne YVENAT
Louis Pasteur – élémentaire	Monsieur Thierry BARNOYER
Les Planètes – maternelle/élémentaire	Madame Céline DOUIS
Raspail – maternelle	Madame Alexandra MOUTAT
Raspail – élémentaire	Monsieur Bruno BORDIER
Condorcet – maternelle	Madame Valérie ROBLOT
Condorcet – élémentaire	Madame Claire DELESSARD
Pompidou – maternelle/élémentaire	Madame Nathalie FRANCKHAUSER
Jules Ferry – maternelle	Madame Arathi PAUL
Jules Ferry - élémentaire	Madame Karine PEREZ
Charles Péguy - maternelle/élémentaire	Monsieur Clément TENDIL
Ecole Notre-Dame	Madame Agnès CHAPTAL
Ecole Saint-François	Madame Agnès CHAPTAL

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 16/04/2026

Délibération adoptée par :

38 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

07 voix contre :

**Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohu,
Mangin, Pagès, Mme Altun**

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260407-DEL13anSG070426-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 1^{er} avril 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,

M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO,
M. BORDIER, Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

Adjoints au Maire

M. SAMBA, Mme CHAPTAL, M. HUGON, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB, FRESSE,
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM. TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE, DOUIS,
MOUTAT, M. DELEUSE, Mme CUSSAC, MM. MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, M.
CHARRIER, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC,
JADLA, MM. COGNET, POHU, MANGIN, PAGÈS, Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme DELESSARD ayant donné mandat à M. BARNOYER

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.